



Edito

## Ocm lait : accélérer nos réflexions

Notre Assemblée générale de 2007 a été l'occasion de faire le point sur les réformes fondamentales de l'Ocm lait qui se préparent à plus ou moins court terme.

Les témoignages que nous avons entendus et les débats autour de la table ronde, ont montré à quel point cette question est déterminante pour le devenir de nos coopératives et des producteurs.

Le temps est compté. La France devra arrêter une première position à la fin de l'été, de façon à pouvoir participer de manière active et offensive aux débats destinés à préparer le bilan de santé qui, lui, se déroulera en 2008.

Le groupe de travail « politique laitière Fncl » va maintenant se réunir à un rythme plus soutenu. Parallèlement à ce travail, nous aurons à formaliser les échanges avec nos partenaires FNIL et FNPL, de telle sorte qu'il soit possible d'élaborer une position Cniel à faire partager par les Pouvoirs Publics. Il est évident que nos idées seront d'autant mieux prises en compte qu'elles seront portées par les partenaires de la filière et les Pouvoirs Publics.

L'objectif de ce travail est de faire en sorte que les réformes inéluctables à venir ne pénalisent pas la production laitière française, et ne condamnent pas des régions entières.

Il nous appartient parallèlement de poursuivre l'adaptation de nos entreprises, sans doute à un rythme plus soutenu que par le passé, de façon à pouvoir toujours mieux payer le lait à nos sociétaires, et de leur assurer la pérennité de leur activité. C'est l'objet même de la coopération.

La période est favorable. C'est lorsque les cours des produits laitiers sont élevés que nous disposons des marges de manœuvre

minimum permettant l'adaptation des entreprises.

En période difficile, les restructurations sont beaucoup plus complexes à conduire, et leur coût parfois dissuasif. Tous les experts qui se sont exprimés sur ces questions lors de nos Assemblées générales ces dernières années, ont insisté sur cet aspect essentiel.

**Les réformes ne doivent pas pénaliser la production laitière française, ni condamner des régions entières.**

**Gérard Budin**  
Président

## Système de Conseil Agricole

Conformément aux décisions de Luxembourg en 2003, les Etats Membres sont en train de mettre en place le Système de Conseil Agricole (règlement CE 1782-2003, articles 13 à 16).

En France, le Ministère de l'Agriculture a imaginé un dispositif de cadrage reposant sur la constitution de réseaux régionaux d'organismes de conseil chargés de proposer des prestations individualisées aux producteurs sur l'ensemble des domaines de la conditionnalité des aides.

L'objectif de l'Administration est d'améliorer la lisibilité et la transparence du conseil tout en tirant parti de la richesse des compétences et de la complémentarité des organismes entre eux.

Ces réseaux doivent donc décrire leur façon de se coordonner et d'échanger, démontrer la complémentarité des structures qui les composent, le niveau de compétences des techniciens et le suivi des prestations proposées.

Une circulaire du Ministère vient d'être diffusée aux DRAF pour leur communiquer les modalités et les conditions d'habilitation de ces réseaux. Les régions doivent avoir des procédures opérationnelles d'ici la fin de l'année. Les habilitations qui seront délivrées seront valables jusqu'au 31 décembre 2008.

Au-delà, il n'est pas exclu que le champ d'application du SCA français soit élargi pour couvrir le « conseil global », notion qui reste cependant encore floue.

### Arrêtés de campagne

Nous attirons votre attention sur la parution au Journal Officiel du 17 mai des arrêtés de campagne et de redistribution, tant pour les livraisons que pour les ventes directes.

Ces textes peuvent être consultés sur l'extranet FNCL/ATLA :  
Thématique / Questions amont / Quotas laitiers / Gestion de campagne.



## Ocm lait : quels scénarios possibles pour l'après 2015 et d'ici là ?



*Ambiance studieuse à l'Assemblée générale de la Fncl le 26 avril dernier, pour entendre différents responsables européens exprimer la pensée des professionnels de leur pays sur l'évolution de l'Ocm lait. Positions contradictoires, certes, mais incontestablement matière à réflexion pour les coopératives laitières françaises.*

### Et d'abord, pourquoi cette réflexion en ce printemps 2007 ?

Stanislav Jas, Chef d'unité département production animale du Copa-Cogeca, avait la charge de répondre à cette question.

De manière très pédagogique, il a retracé l'évolution de la Pac, et a rappelé les échéances incontournables :

- Evaluation de l'Ocm lait en 2008
- La révision à mi-parcours du budget européen en 2008 et 2009
- Les négociations visant à libéraliser les échanges commerciaux
- Le bilan de santé de la Pac

Autant d'éléments qui conduisent la Commissaire à l'agriculture à une réflexion de fond sur le devenir de l'Ocm lait.

### Un prix du lait viable

Ce fut ensuite au tour de Mme Lascurettes, secrétaire exécutive

à Irish Farmer's Association de présenter la situation en Irlande et les craintes des producteurs.

D'entrée de jeu, elle soulignera que la position irlandaise n'est pas définitivement arrêtée. Toutefois elle insiste sur un point : les producteurs laitiers irlandais ont besoin d'un prix du lait viable. Ils auront besoin d'un soutien des marchés au moins jusqu'à la fin du régime des quotas.

Leurs possibilités de réduire les coûts de production sont limitées, tout comme les possibilités d'acquiescer du foncier pour accroître leurs exploitations.

Dans ce pays de 22.000 producteurs (250.000 litres en moyenne), seulement 10 % produisent plus de 40.000 litres, seulement 57 % sont considérés économiquement viables, 28 % augmentent leur revenu hors exploitation et 15 % sont considérés comme vulnérables. Dans ces conditions, on comprend mieux les hésitations des Irlandais à faire le grand saut.

### Enlever la "camisole de force"

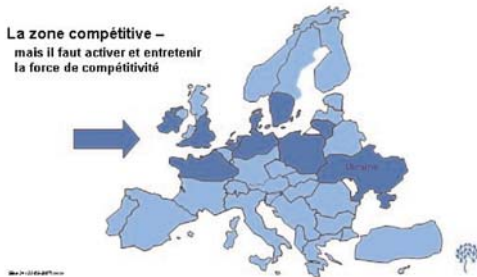
Kristian Svendsen, Chef du département économique du Danish Dairy Board, le déclare sans ambages : le Danemark a des stratégies claires, avec 60 % du lait danois vendu hors Danemark. Il faut s'adapter aux exigences de l'Ocm, viser l'Europe et viser des marchés sans restitutions.

- Au niveau des entreprises de transformation, s'agrandir et rationaliser. Trouver des modèles viables pour une coopérative globale.
- Au niveau de la production, s'agrandir et trouver de nouvelles façons de coopérer et investir.
- Et bien sur démanteler le système des quotas, considéré au Danemark comme une "camisole de force".

Aucune crainte face à l'avenir. Selon les Danois, on observera un marché mondial positif avec une demande croissante et de bons prix. La production sera plus proche de la consommation.

Les conséquences de cette analyse libérale sont connues, mais totalement assumées par le Danemark. La production laitière ira s'installer dans les zones les plus compétitives (au nord de la Loire) et quittera d'autres régions, comme le montre la carte ci-dessous.

**Compétitivité dans la production laitière européenne vers 2015**



**Cinq alternatives.**

Les Allemands ont une approche plus pragmatique, M. Eberhard Hetzner, Président du Milchindustrie Verband a exposé, lui, les différentes alternatives aux quotas laitiers, sachant que l'Allemagne s'est clairement prononcée, il y a quelques semaines, pour la non reconduction du système de quotas.

Ces alternatives sont au nombre de 5 :

- Liberté des quantités produites et collectées,
- collecte dans le cadre de contrats
- « closed shop »
- « modèle A/C » (prix différenciés)
- « modèle Fonterra »

Il s'est assez longuement attardé sur la contractualisation, c'est-à-dire, les contrats d'achat, les « closed shop » et le modèle A/C (nous savons qu'en France, une majorité de professionnels souhaite que soit approfondie la piste de la contractualisation, dont les contenus sont encore assez flous).

**Les contrats d'achat**

**Contrats d'achat**

- Les quantités que le producteur peut livrer et qui seront effectivement collectées sont déterminées par le transformateur en fonction de ses débouchés.
- Quantités renégociées à intervalles réguliers.
- Clauses d'ajustement en fonction de l'évolution des marchés.
- Contrats privés entre individuels ou organisés au niveau de groupements ou du secteur.

Pour les Allemands, les contrats d'achat concerneraient de la même façon les coopératives et les entreprises privées. On conviendrait d'une certaine quantité pour laquelle on contracterait.

Il appartiendrait aux transformateurs d'évaluer leur potentiel de débouchés commerciaux et de déterminer la quantité de matière première à contracter.

Cette façon de procéder conduit à se poser un certain nombre de questions, comme par exemple : qui attribue et répartit la croissance possible des volumes ? Quid en cas de changement de laiterie ? Quid quand le producteur n'est pas en mesure de produire l'intégralité de la quantité faisant l'objet de son contrat ? etc...

**Le système A/C**

Plus attractif semble être le modèle dénommé A/C par l'Allemagne.

C'est un modèle de double prix dans le cadre d'une contractualisation de droit privé.

Eberhard Hetzner souligne qu'on retrouve ici une certaine forme de dispositifs quotas.

**Modèle A/C (Export)**

- La laiterie garantit au producteur un certain prix pour un volume déterminé.
- Le dépassement de ce volume est possible, mais le prix ne sera pas le même. Pour être OMC compatible ne doit concerner que la laiterie et le producteur.
- Comment fixer les quantités A/C par rapport aux quotas actuels ? Quelle valeur ?
- Qui distribue ces quantités A/C ? Y a-t-il un "marché" pour celles-ci ?
- Un changement de laiterie reste-t-il possible ?

Là encore, ce modèle pose un certain nombre de questions comme le montre le transparent ci-dessus, présenté par le Président du MIV.

**Le « closed shop »**

Dans le système dit « closed shop », le transformateur s'oblige à acheter exclusivement les quantités, quelles qu'elles soient, des producteurs.. C'est au fond le système coopératif aujourd'hui en France, sachant que nous sommes néanmoins dans un système de quotas. Sans aucune limitation, il peut se révéler dangereux, si les débouchés ne sont pas là.

**Commission Qualité Nutrition de Coop de France**

Initialement baptisée « Qualité », la Commission que Coop de France a relancé au cours de l'année 2006 sera désormais nommée « Qualité-Nutrition ». Une question de vocabulaire qui en dit long sur la volonté de la coopération d'afficher une expertise et des positions sur un thème stratégique majeur pour les industries agro-alimentaires.

Au cours de la réunion du 24 avril, cette Commission a fait le point sur les dossiers en cours et l'implication de Coop de France pour chacun d'eux (PNSS2, règlement « allégations », profils, réforme de l'étiquetage nutritionnel, messages sanitaires, chartes d'engagements...). Il a été décidé d'approfondir certains sujets et d'élaborer des propositions d'avis en groupe de travail. Une prochaine réunion est par exemple prévue sur le suivi des réflexions du CNA sur la mise en œuvre du règlement allégations.

D'autres thématiques « qualité » au sens large ont également été travaillées le 24 avril :

- La gestion de crise : thème introduit par un témoignage d'entreprise (crise ESB vécue chez Terrena Viande) et la présentation de l'organisation d'une filière (la Fncl a exposé les principes et procédures de crise de la Maison du Lait).
- Les échanges de données informatisées et le projet RES-AGRI (cf. Voix Lactée n°01, janvier 2007).

**Accords Interprofessionnels**

Le Conseil d'Administration du Cniel du 22 mai a entériné le principe de finaliser les projets d'accords interprofessionnels "inhibiteurs" et "germes et cellules" au cours de la prochaine réunion de la Commission production du Cniel qui aura lieu le mercredi 30 mai.

La signature pourra donc avoir lieu entre les Présidents des trois familles dans les jours qui suivront.



## Gestion des déchets

Réunie le 24 mai 2007, la Commission Environnement du Cniel a décidé de lancer un vaste projet sur la récupération des bidons de lessive en élevage. Ses objectifs :

- ▶ Elaborer une procédure de rinçage des bidons à faire valider par l'Administration afin d'obtenir le déclassement de ces déchets (aujourd'hui classés « dangereux » bien que cette dangerosité soit toute relative au regard des déchets de produits phytopharmaceutiques).
- ▶ Réaliser un diagnostic sur le gisement potentiel, et les solutions de ramassage/utilisation qui existent (et qui marchent) çà et là.
- ▶ Suivre les expérimentations terrain (dans l'Ouest notamment) pour identifier le type d'organisation, de circuits, de valorisations possibles et élaborer des préconisations pour une filière globale.
- ▶ Travailler en étroite relation avec les partenaires de la filière laitière : Adivalor, qui a déjà rencontré le Cniel, mais aussi les fournisseurs de bidons.
- ▶ Et bien entendu, effectuer l'inévitable analyse financière et rechercher l'optimisation des coûts.

Un groupe de travail a été créé pour mettre en œuvre et suivre ce projet. Il sera présidé par un représentant de la Fnpl, Manuel Gavelle. La Fncl et des représentants de coopératives y participeront activement.

D'autres sujets étaient à l'ordre du jour de la Commission Environnement :

- ▶ les certificats d'économie d'énergie,
- ▶ l'épandage des boues...

Nous y reviendrons dans une prochaine Voix Lactée.

## Que pensent les coopératives françaises ?

Le Président Budin lors de son discours de clôture, a esquissé un certain nombre de pistes.

Il a tout d'abord rappelé que le commerce mondial laitier ne concerne que 6 % de la production et qu'il ne peut à l'évidence être directeur des prix de la planète. Ce prix mondial répond aux conditions économiques de quelques petits pays qui sont bien incapables de fournir le monde.

Par ailleurs, il a rappelé qu'en production agricole, un excédent ou une pénurie de 1 à 2 % entraîne des variations de cours énormes, qui découragent les consommateurs ou ruinent les producteurs.

### Maintenir une politique laitière

Des cours trop volatils peuvent avoir des conséquences économiques et sociales extrêmement coûteuses pour le pays, d'où la nécessité pour le Président Budin de maintenir une politique laitière, comme c'est aujourd'hui le cas dans la quasi-totalité des pays de la planète.

Ce point est d'autant plus important que l'activité laitière (production ou transformation) est une industrie lourde. Aucun producteur ne peut décider de faire du lait une année, des céréales une autre année, des légumes une troisième année, pour revenir dans le lait la quatrième année.

On entre ou on sort de la production laitière une seule fois dans sa vie.

Sur ces bases, la Fncl pense qu'il faut conserver une maîtrise des volumes qui mette la production en adéquation avec les marchés, tous les marchés.

### 4 principes de base

La position française pourrait donc se décliner sur la base des 4 principes suivants :

- ▶ Adéquation production- marchés, marchés au pluriel.
- ▶ Prix en correspondance avec les valorisations et les marchés, dans l'objectif de conserver et développer ces valorisations et ces marchés.
- ▶ Un nouveau système de régulation reposant sur le contrat Entreprise/Production.

- ▶ Un encadrement interprofessionnel de ces contrats, se déclinant par grands bassins de production.

Certains pays disposent de grandes coopératives au sein desquelles on peut gérer la maîtrise des volumes, et assurer les nécessaires péréquations, permettant d'assurer la bonne valorisation du marché interne a souligné le Président Budin.

En France, la diversité des produits, des régions, et des entreprises ne pourra s'en satisfaire.

Pour l'intérêt général bien compris un système d'encadrement interprofessionnel s'imposera chez nous, pour ne pas être en décalage avec nos concurrents. Sans cela les initiatives des uns neutraliseraient les efforts des autres, conduisant au bout à la destruction de la valeur ajoutée. Dans une telle hypothèse, le plus lourd tribut serait naturellement payé par les producteurs.

### Compléter l'ensemble par quelques instruments de régulation des marchés

L'ensemble devra sans doute être complété par des mécanismes de type gestion de risque, complétés par des mécanismes de gestion de crise, et pourquoi pas, si cela s'avère faisable, par des systèmes de marché à terme en Europe, comme ils existent actuellement aux Etats-Unis. Bien sûr, le tout premier de ces instruments est le stockage privé.

### Le CD de l'Assemblée générale de la Fncl

Nous allons distribuer à nos adhérents, dans les tous premiers jours de Juin, un CD de 15 minutes environ, reprenant les points clés évoqués par les différents intervenants lors de l'Assemblée générale de la Fncl.

Ce CD a pour objectif de servir d'exposé introductif à un débat sur l'évolution de l'Ocm lait à l'occasion des réunions de producteurs par exemple.